

Saint Pierre Bellevue, le 26 juillet 2021.

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2021</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Calvet et Coudert, Messieurs Nourrisseau, Binette, Bredier, Dubois, Foucault étaient présents.

Excusé : Monsieur Polla (procuration à M. Dubois).

Secrétaire de séance : Madame Calvet.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ Proposition d'adhésion à un groupement de commandes pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie au profit des collectivités et/ou des administrés. Le Conseil municipal a donné le 12 février dernier un accord de principe quant à l'adhésion à ce groupement. Or il s'avère aujourd'hui que la subvention de 60% de l'agence de l'eau évoquée par l'intercommunalité ne concerne pas ce type d'achat. Sans cette subvention, l'adhésion au groupement de commandes ne paraît pas avantageuse, les élus se prononcent à l'unanimité contre l'adhésion à ce dispositif.

⇒ Désignation d'un référent thématique eau

La communauté de communes Creuse Sud-Ouest a décidé avec ses partenaires de mettre en place une démarche de concertation autour de la thématique des rivières et plus généralement de l'eau. Elle sollicite la désignation parmi le conseil municipal d'un élu volontaire par commune, intéressé par la thématique, afin de participer à quatre réunions en novembre prochain. Monsieur Binette se porte volontaire et est désigné à l'unanimité référent thématique eau.

Arrivée de M. Thibault Bredier à 18h45.

⇒ Communauté de Communes : rapport commission d'évaluation des charges

La commission d'évaluation des charges de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest propose une diminution de 238,38 € du montant de l'attribution de compensation pour l'année 2021, soit la somme de **16 296,68 euros**. Le Conseil municipal approuve le rapport final de la commission pour 2020 et valide les propositions faites pour l'année 2021.

⇒ Projet de convention prêt de tables chaises de la salle polyvalente

Un habitant de la commune demande s'il est possible d'emprunter à la salle polyvalente du Compeix des tables et des chaises pour organiser une fête de village. Afin d'encadrer cette possibilité, Monsieur le Maire propose la rédaction d'une convention de prêt à titre gracieux, assorti d'une caution. Mesdames Coudert et Calvet se prononcent plutôt en faveur d'une location payante. Après discussions, il est décidé de rédiger une convention de prêt à titre gratuit de tables et de chaises avec une caution d'un montant de 150€,

réservé uniquement pour les habitants de la commune, ainsi qu'un état des lieux avant et après le prêt.

⇒ Achat d'une vitrine réfrigérée à la boulangerie du Compeix

Monsieur Merceron a ouvert le Fournil du Compeix depuis le 02 juin dernier. A sa demande, deux devis ont été obtenus pour remplacer la vitrine réfrigérée dont le thermostat est défectueux:

- EI Barbarin : Whirlpool (700 litres) 2 676,00 € TTC
- Promocash : Diamond (600 litres) 1 212,00 € TTC

L'offre de Promocash est acceptée par l'ensemble du Conseil municipal, excepté M. Binette qui n'est pas favorable à de nouveaux investissements dans ce commerce.

⇒ Détermination du nombre de bureaux de vote dans la commune

Les électeurs de la commune sont répartis en deux bureaux de vote situés, l'un à la mairie de Saint Pierre Bellevue, et l'autre à la salle polyvalente du Compeix. Chaque année, la Préfecture adresse un courrier demandant si les deux bureaux sont maintenus. Monsieur le Maire souhaite conserver les deux bureaux et considère qu'il s'agit là d'un service supplémentaire. De plus, les dernières élections se sont bien déroulées et nous avons pu trouver suffisamment de volontaires pour tenir les permanences.

Après discussions, se prononcent pour :

- Conserver les deux bureaux : PM Nourrisseau, H. Coudert, T. Bredier et Ph Dubois
- Un seul bureau de vote : E. Calvet, JL Binette, F. Foucault, P. Polla et C. Brusson

A compter de 2022, un seul bureau de vote installé à la salle polyvalente du Compeix réunira l'ensemble des électeurs de la commune.

⇒ Schéma directeur eau potable

Une consultation pour l'étude du patrimoine, étude diagnostic et schéma directeur eau potable a été lancée le 25 juin 2021 auprès de 4 cabinets d'étude, trois ont répondu. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 juillet pour analyser les offres. Après notation, la proposition retenue est celle d'Impact conseil pour un montant de 22 563,60 € TTC. L'agence de l'eau finance à hauteur de 70% la réalisation du schéma directeur, pour toute demande réalisée avant le 1^{er} septembre 2021. Après cette date, la subvention pourrait baisser à 50%. Monsieur le Maire propose de réaliser cette étude facultative afin d'avoir une connaissance parfaite du réseau d'eau et rappelle que le schéma directeur sera demandé par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest en 2026 pour le transfert de cette compétence.

Après discussions, Ph Dubois, H. Coudert et P. Polla se prononcent contre la réalisation du schéma directeur, et PM. Nourrisseau, JL. Binette, E. Calvet, F. Foucault, C. Brusson et T. Bredier pour.

Les élus à l'unanimité renoncent à demander une subvention de 10% au Conseil Départemental pour ne pas avoir à augmenter le prix de l'eau.

⇒ Travaux de voirie

Monsieur Binette a demandé deux devis pour la réfection de la voirie de St Pierre Bellevue jusqu'au Planchadeau, les routes de la Croizille, du Chiroux au Monteil et de la Bussière, le village de Pramy, le Compeix, la Borderie :

- Entreprise NGE 36 669,00 € TTC
- Entreprise COLAS 27 889,30 € TTC

La proposition de la Colas est acceptée à l'unanimité.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- M.Panchaud renonce à son projet d'acquisition de la parcelle AB 210 située au lotissement du Compeix.

- Amendes de police : Des devis peuvent être présentés jusqu'au 13 aout. Les employés communaux vérifieront l'état du panneau cédez le passage à la Prade et du miroir situé en face de l'auberge. Des poteaux sont également nécessaires pour poser les panneaux du chemin du Planchadeau.
- Monsieur le Maire donne lecture du mail adressé par la famille Pollakowsky. Concernant l'éclairage public, M.Virondeau attend de recevoir les ampoules pour effectuer les réparations. La vérification des cloches de l'église du Compeix sera faite par l'entreprise Bodet.
- Monsieur Pierre Biouloux prendra sa retraite le 1^{er} novembre 2021.
- M. Champeymond a remis à M. Nourrisseau un courrier adressé à l'ensemble du Conseil municipal, il est à la disposition des élus au secrétariat de mairie.
- Un devis a été demandé pour la clôture en bois du terrain communal qui a été nettoyé à l'entrée de Gioux, le montant s'élève à 2 054,62 € TTC.
- Monsieur le Maire rencontrera la semaine prochaine le Maire de Saint Pardoux Morterolles afin de discuter du devenir des biens de section en indivision entre les deux communes. Un échange avec une parcelle située vers le Puy Lautard n'est pas la solution privilégiée par les élus de Saint Pierre Bellevue.
- Le concours de pétanque a accueilli 44 participants sur les terrains (l'un nouvellement aménagé et l'autre remis en état).
- Monsieur Dubois évoque la situation de Madame Couegnat: ses chats ont été stérilisés avant d'être placés. La facture s'élève à 400€. Le tuteur ne veut pas régler cette facture. Monsieur le Maire prendra contact avec ce dernier mais la municipalité ne prendra pas en charge cette prestation.
- Herminia Coudert demande si des travaux seront réalisés dans les deux maisons communales.
- Mme Coudert informe les conseillers qu'un habitant de la commune a besoin de l'appui d'une assistante sociale.
- Le lave-vaisselle de la salle polyvalente est hors d'usage. Des devis seront demandés pour envisager son remplacement.
- Un chemin à la Prade n'a pas été débroussaillé, M. Binette se rendra sur place.
- Monsieur Nourrisseau indique avoir retiré les branchages mis dans le chemin communal à gauche de la maison de Madame Chenevière.
- Mme Brusson demande s'il est possible d'avoir un compte rendu de la gestion de la forêt communale. M.Vany technicien forestier du GSF pourra lui expliquer le plan de gestion.
- Mme Brusson rappelle que le CCAS a été dissous mais que depuis rien ne s'est fait. Monsieur le Maire est ouvert aux propositions.

La séance est levée à 20h35.